



MONDE

FINLANDE

Selon ses premières prévisions, le Centre d'assurance-accidents (TVK) estime à 93 000 le nombre d'accidents du travail (AT) et à 17 000 celui des accidents de trajet en 2021, soit une hausse respectivement de 7% et de 6,4% par rapport à 2020. La sinistralité avait fortement diminué en 2020 du fait de la crise sanitaire: -18% d'AT et -30% d'accidents de trajet. Cette année, la hausse s'expliquerait en grande partie par la reprise économique, étonnamment rapide. Par ailleurs, la baisse du télétravail aurait un impact sur le nombre d'accidents de trajet qui serait en hausse, mais toujours inférieur de 12,9% à celui de 2019. Beaucoup de travailleurs exerçant encore leur activité à distance.

Ces prévisions peuvent encore évoluer du fait de la pandémie, d'éventuelles nouvelles restrictions, du télétravail, des modes de transport domicile-travail... Les prévisions se basent sur les déclarations d'AT faites aux compagnies d'assurances compétentes.

BELGIQUE

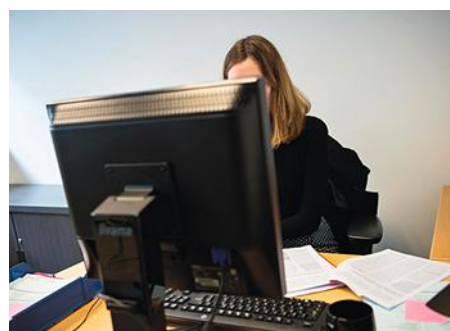
Le Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale vient de mettre en ligne une consultation sur le travail de plate-forme. Le thème de la première consultation porte notamment sur la santé et la sécurité. Quels sont les problèmes rencontrés par les travailleurs de ce point de vue? Que se passe-t-il en cas d'accident? Quelles mesures de prévention sont prises pour protéger les travailleurs des risques liés à leur activité? Quelles sont les améliorations possibles? Livreurs de repas, chauffeurs, utilisateurs ou gestionnaires de plate-forme... sont invités à donner leur avis, faire des propositions ou partager leur expérience d'ici au 31 janvier 2022.

APPRENTISSAGE

Les bonnes pratiques pour un télétravail apprenant

FACE À LA CRISE sanitaire, toutes les catégories de travailleurs ont pu être concernées par le télétravail et les apprentis ne font pas exception. Certains de ces derniers continuent d'ailleurs de réaliser leurs tâches en partie à domicile. Mais comment accueillir, manager, ou encore évaluer un apprenti en télétravail? L'Anact propose aux maîtres d'apprentissage et aux directions une checklist de bonnes pratiques pour organiser le télétravail de leurs apprentis et l'ajuster à leurs activités. Téléchargeable sur le site de l'Agence (www.anact.fr), le document répertorie un certain nombre de conseils répartis en différents objectifs: s'assurer des bonnes conditions de télétravail au domicile; superviser à distance le temps et la charge de travail; encadrer, accompagner et former

à distance; intégrer l'apprenti dans le collectif de travail à distance et enfin mettre à disposition les équipements numériques et permettre si nécessaire l'acquisition des compétences pour les utiliser. ■ D. L.



© Gaëlle Kerbaol/INRS/2021

35 %

, c'est la diminution très nette de la dose de radioactivité collective reçue, passée de 112,3 hommes-sievert en 2019 à 72,5 hommes-sievert en 2020. Cette baisse, sans précédent, est liée à l'impact de la Covid-19. Elle s'explique principalement par le report de certains travaux de maintenance dans les centrales nucléaires et par la réduction des flux de transport aérien – le personnel navigant ayant été de fait moins exposé aux rayonnements cosmiques.

Source: IRSN.

LE CHIFFRE
DU MOIS

PROGRAMME DE PRÉVENTION

TMS Pros s'étend au secteur sanitaire et médico-social

L'Assurance maladie-risques professionnels ouvre son programme de prévention TMS Pros en l'adaptant au secteur de l'aide et des soins à la personne. Ce secteur est particulièrement touché par les troubles musculosquelettiques (TMS) et le mal de dos, qui sont la cause de 95% des maladies professionnelles et la conséquence de 20% des accidents du travail. 60% des arrêts de travail du secteur sont liés au mal de dos. Les TMS ont aussi un fort impact sur la qualité des soins et l'attractivité des métiers. Plus de 2,3 millions de journées de travail sont ainsi perdues dans le secteur de l'aide et soins à la personne, soit l'équivalent de plus de 10 000 emplois à temps plein. Le programme TMS Pros à destination du secteur de l'aide et des soins à la personne est conçu pour faciliter l'engagement de tous les établissements dans une démarche structurée de prévention des risques. Il s'articule autour de quatre étapes en ligne et se fonde sur une démarche participative d'amélioration continue. Les établissements de soins seront accompagnés par un professionnel de la prévention au sein de leur caisse régionale. Différentes aides financières seront accessibles: TMS Pros Diagnostic, TMS Pros Action, Aide et soins à la personne en établissement.